

Genève, le 10 mars 2009

Madame
Monique PFISTER
Directrice des ressources humaines du
département de l'instruction publique
6, rue de l'Hôtel-de-Ville
case postale 3925
1211 Genève 3

Travaux du groupe d'analyse et de suivi des entretiens périodiques – consultation sur les modifications à apporter au formulaire

Madame la directrice,
Chère Madame,

Comme convenu, la Société pédagogique genevoise (SPG) a consulté ses instances au sujet du maintien ou non dans la rubrique « Appréciation générale » de la lettre a). L'Assemblée des délégué-e-s (AD) de la SPG s'est prononcée le 3 mars 2009.

A la question « Faut-il maintenir la lettre a) ou pas ? » :

APPRECIATION GENERALE	
L'appréciation générale s'effectue sur la base de la maîtrise des domaines de compétences (sauf point 7).	
a) Au vu des résultats atteints par le ou la titulaire durant la période écoulée, la prestation est adéquate :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
b) Commentaires du ou de la responsable hiérarchique :	
c) Commentaires de la personne évaluée :	
Document(s) annexé(s) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Intitulé du ou des documents à citer :	

Les réponses sont : **maintien de a) 4,2%** **suppression de a) 95,8%**.

La SPG a aussi profité de l'occasion pour vérifier certaines des options discutées récemment dans le groupe d'analyse et de suivi.

L'AD confirme ainsi à **94,5%** la suppression de la rubrique A. « Analyse de l'environnement de travail de la part de la personne évaluée ». Elle soutient en revanche à **77,8%** son remplacement par la rubrique E. « Appréciation de l'environnement de travail par la personne évaluée – Commentaires facultatifs ». Toutefois, **16,7%** des délégué-e-s demandent la suppression des deux rubriques (A. et E.).

L'AD estime également à **97,1%** que l'évaluation de la directrice d'établissement ou du directeur d'établissement (Dir-E) par l'enseignant-e ou l'équipe est indispensable.

Cet avis est à mettre en lien avec la question qui précède. En effet, le corps enseignant primaire, dans le contexte de la mise en place d'un nouveau fonctionnement et des directions d'établissement, a, dès le départ et sans relâche, demandé des garde-fous contre l'autoritarisme et les dérives liés à l'introduction d'une hiérarchie de proximité. Les réponses que la SPG a obtenues n'ont pas toutes été rassurantes, et de loin. Finalement, l'entretien périodique a été présenté comme une démarche permettant aussi à chaque enseignant-e de donner son avis sur son Dir-E.

./.

Par ailleurs, la synthèse du protocole d'accord signé entre la SPG et la direction générale de l'enseignement primaire (DGEP) le 16 novembre 2006 affirme que :

« Il [le directeur d'établissement] est régulièrement évalué par l'instance qui l'a nommé et son évaluation intègre les variables relatives au bon fonctionnement de l'équipe. En effet, ses compétences en matière d'animation d'équipe et de gestion collégiale sont essentielles au bon fonctionnement de l'école. »

Or, à ce jour, aucune équipe ou enseignant-e n'a été consulté-e sur les compétences de son / de sa Dir-E.

En clair, le corps enseignant primaire souhaite vivement pouvoir disposer des moyens destinés à relever tout dysfonctionnement de sa hiérarchie, et ce dans un cadre formalisé. Le compromis que représente la rubrique E. n'est sûrement pas idéal. Aussi tout projet donnant l'occasion au corps enseignant de s'exprimer sur sa hiérarchie hors contexte de l'entretien périodique - et qui pourrait donc justifier la suppression de la rubrique E. - sera très volontiers étudié par l'association représentative du niveau d'enseignement primaire.

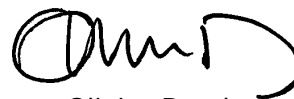
Si cette hypothèse de travail était retenue, il conviendrait alors peut-être d'élargir le mandat du groupe d'analyse et de suivi ou alors de créer un groupe de travail chargé de faire des propositions concrètes et d'élaborer un questionnaire ad hoc.

Enfin, l'AD a exprimé à **95,6%** son désir que le nouveau formulaire d'entretien, discuté actuellement mais en principe à bout touchant, soit utilisé pour la phase test du primaire.

Nous vous remercions de votre compréhension et, dans l'attente de pouvoir échanger avec vous sur ces questions, nous vous prions de croire, Madame la directrice, chère Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Andrée Jelk-Peila



Olivier Baud

Copie : - à Mme Marianne Frischknecht, secrétaire générale du DIP
- à Mme Danièle Jeanrenaud Dokic, directrice générale a.i. de l'enseignement primaire
- aux associations professionnelles représentées dans le groupe d'analyse et de suivi (FAMCO, UCESG, AGEEP et SSP)